Envoyé en préfecture le 18/11/2020
Reçu en préfecture le 18/11/2020
Affiché le
ID : 064-246400337-20201112-D2020_120-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2020-120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 12 novembre 2020)

Date de convocation : 30 octobre 2020
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 31
Nombre de délégués votants : 32

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 12 novembre 2020 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, salle Espalungue à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, CASSOU, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT, TOULOU et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ.

Absents ou excusés : M. GABASTON, GARROCQ.

Pouvoir : M. GABASTON à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : M. LEGLISE

OBJET : MOTION - Soutien à l'action de l'ADM64, de la CCI Pau Béarn et de la CCI Bayonne Pays basque pour une réouverture des commerces de proximité et de centre-bourg

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Les élus de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau souhaitent attirer l'attention du Premier Ministre et du Gouvernement sur la situation des commerces de proximité dits « non essentiels ».
Si la dégradation de la situation sanitaire en France a conduit le Président de la République à décider d'un deuxième confinement pour ralentir la propagation du virus, cette décision difficile impactera durablement les entreprises, notamment les TPE et PME, et ce malgré les accompagnements financiers exceptionnels prévus par l'Etat.

Les commerces de proximité sont rompus à la concurrence des grandes et moyennes surfaces et à celle, plus sévère, des plateformes de commerce en ligne. Maintenir les commerces de proximité fermés et restreindre l'activité des commerces généralistes c'est inciter les consommateurs à se détourner du commerce traditionnel, c'est condamner à terme toute une chaine de valeur composée essentiellement de TPE, PME et PMI françaises.

Le Président de la République a maintes fois prévenu les Françaises et les Français qu'ils devraient « *vivre durablement avec le virus* », et c'est pourquoi il a exhorté les chefs d'entreprises à ne pas renoncer.

Parce que les commerçants ont entendu le Chef de l'Etat et qu'ils ne veulent pas renoncer,

Parce qu'il est établi que 80% des contaminations se font dans la sphère privée et que les commerces de proximité ne sont pas des lieux de forte concentration de population

Parce que le système de « click and collect » qu'il faut sans aucun doute promouvoir, ne générera qu'un chiffre d'affaire marginal,

Parce qu'attendre le 12 novembre pour une éventuelle révision de votre position, c'est accepter de se priver, en cette période d'avant fêtes de fin d'année, d'une part vitale de chiffres d'affaires pour de nombreux commerces de proximité spécialisés,

Parce que les commerces de proximité sont la vitalité des centres-villes et centres-bourgs et qu'ils contribuent à la cohésion sociale,

Parce que la fermeture des commerces de proximité risque de les conduire à la faillite, malgré les aides annoncées,

Envoyé en préfecture le 18/11/2020
Reçu en préfecture le 18/11/2020
Affiché le
ID : 064-246400337-20201112-D2020_120-DE

Parce que d'autres pays européens, comme l'Allemagne, ont décidé de laisser ouverts leurs commerces de proximité,

Parce que les commerces de proximité ont mis scrupuleusement en œuvre les protocoles sanitaires, fait respecter les règles de distanciation et qu'ils sont prêts à renforcer si besoin les mesures de sécurité sanitaire pour protéger leurs clients et leurs collaborateurs,

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- SOLLICITE le Premier Ministre et son gouvernement pour une réouverture dans les meilleurs délais de l'ensemble des commerces de proximité.

Le Président

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON